

10 octobre 1975

Reprise des intérêts espagnols en République démocratique  
allemande

Département politique. Proposition du 8 octobre 1975 (annexe)

Conformément à la proposition, il est

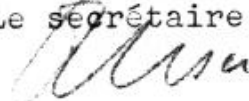
d é c i d é :

La reprise du mandat de sauvegarde des intérêts espagnols en  
République démocratique allemande par la Suisse est approuvée.

Extrait du procès-verbal:

- EPD 10 pour exécution

Pour extrait conforme:  
Le secrétaire,



p.B.93.E.O. - CA/au

Berne, le 8 octobre 1975

DistribuéeAu Conseil fédéralReprise des intérêts espagnols  
en République démocratique allemande

Le 4 octobre, l'Espagne nous a demandé d'assumer la sauvegarde de ses intérêts dans la République démocratique allemande à la suite de la décision de ce pays de suspendre ses relations diplomatiques avec l'Espagne.

L'Ambassadeur d'Espagne, en nous faisant part de cette demande, a insisté sur le caractère d'urgence que son pays attachait à la mise en oeuvre du mandat envisagé. Il va sans dire que l'acceptation d'un tel mandat reste soumise à la condition que le pays où il doit être exercé, en l'occurrence la République démocratique allemande, l'ait approuvé.

Nous soulignons à cette occasion que, d'une manière générale, la Suisse a intérêt à assumer des mandats de sauvegarde d'intérêts étrangers qui sont conformes à notre politique de neutralité.

Vu ce qui précède, le Département politique à l'honneur de

p r o p o s e r :

d'approuver la reprise du mandat de sauvegarde des intérêts espagnols en République démocratique allemande par la Suisse.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

e. r.



Chevallaz

Extrait du procès-verbal

au Département politique  
en 10 exemplaires pour exécution